
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6215
MARDI 6 JUIN 2017

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

Décisions d'ester en justice **Page 2050 à 2051**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de fonction d'officier d'état civil à des élus **Page 2051**

- Marché du Ramadan 2017 **Page 2052**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2053**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2053 à 2108**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

Arrêtés individuels **Page 2108 à 2109**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 2110**

- Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon
- Avis **Page 2110**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours de plein contentieux de M. N. C. aux fins d'obtenir la condamnation de la Ville de Lyon au versement de la somme de 18 796.03 €, ainsi que de la somme équivalant au montant des primes et indemnités qui auraient dû lui être allouées s'il avait été recruté en tant qu'agent contractuel et non vacataire, en réparation des préjudices subis. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1702785-8 du 3 avril 2017 déposée par M. N. C., représenté par Maître Karin Hammerer.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. N. C., représenté par Maître Karin Hammerer, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir la condamnation de la Ville de Lyon :

- au versement de la somme de 18 796.03 €, ainsi que de la somme équivalant au montant des primes et indemnités qui auraient dû lui être allouées s'il avait été recruté en tant qu'agent contractuel et non vacataire, en réparation des préjudices subis entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2014, outre intérêts de droit à compter du 13 décembre 2016 ;

- au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 12 mai 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Société M. H. à l'encontre de la décision de non-opposition n°069 385 16 01540 accordée le 19 septembre 2016 à Orange - installation d'antennes relais sis 9 rue Pierre Marion à Lyon 5ème. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1701928-2 du 8 mars 2017 déposée par Société M. H., représentée par Maître Marie-Josèphe Laurent, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société M. H., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision de non-opposition n°069 385 16 01540 accordée le 19 septembre 2016 à Orange (installation d'antennes relais sis 9 rue Pierre Marion à Lyon 5ème),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 16 mai 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Référé expertise - Société P. L. L. P. D. – Désignation d'un expert pour une expertise préventive avant la réalisation de travaux de création d'un nouvel accès au métro B au droit du 39 boulevard Marius Vivier Merle (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1703036 du 14 avril 2017 déposée par la Société P. L. L. P. D. représentée par Maître Romain Granjon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société P. L. L. P. D. représentée par Maître Romain Granjon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

La désignation d'un expert pour une expertise préventive avant la réalisation de travaux de création d'un nouvel accès au métro B au droit du 39 boulevard Marius Vivier Merle

Art. 2.- M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 22 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme M.-T. F. contre l'avis défavorable du Comité Médical Départemental du 2 mars 2017 concernant l'octroi d'un congé longue maladie relatif à son arrêt du 11 août 2015 au 9 mars 2016. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1702488-8 du 27 mars 2017 déposée par Madame M.-T. F.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme M.-T. F., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'avis défavorable du Comité Médical Départemental du 2 mars 2017 concernant l'octroi d'un congé longue maladie relatif à son arrêt du 11 août 2015 au 9 mars 2016:

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 22 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Délégation de fonction d'officier d'état civil à un adjoint - M. Georges Képénékian (Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. Georges Képénékian, 1^{er} Adjoint au Maire de Lyon, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 7^{ème} arrondissement le samedi 3 juin 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 26 mai 2017

*Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB*

Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal - M. Louis Pelaez (Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. Louis Pelaez, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 5^{ème} arrondissement le samedi 24 juin 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.
Lyon, le 26 mai 2017

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Marché du Ramadan 2017 (Direction Commerce et Artisanat - Service du Commerce Non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-2-3°, L 2212-5, L 2213-6 ;

Vu la demande de l'association Objectif Quartier Péri (OQP) - Monsieur Chaabi 100 bd Marcel Yves André 69140 Rillieux la Pape, d'organisation du marché du Ramadan ;

Vu la réunion technique préparatoire en date du 7 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale de sécurité du 13 avril 2017 et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité réunie sur site le 26 mai 2017 pour la visite de réception ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site ;

Arrête :

Article Premier. - Le marché du Ramadan est autorisé du 26 mai au 27 juin 2017 de 12 heures à 20 heures sur la place Djebraïl Bahadourian à Lyon 3ème arrondissement, avec mise en place au plus tôt à 11 heures et rangement à compter de 19 heures. La place reste libre de tout étal jusqu'à 11 heures et à partir de 19 h 45.

Art. 2. - Le marché s'installera :

- sur le côté Ouest de la place Djebraïl Bahadourian, le long de l'école Painlevé entre la rue Villeroy et la rue Saint-Jacques en laissant libre la voie d'accès pompier.

- au Nord de la place Djebraïl Bahadourian, au droit de la rue St Jacques, à l'Ouest de la rue Moncey sur environ 40m.

Les exposants ayant des étals réfrigérés seront regroupés au plus près des armoires électriques.

Art. 3. - Le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les exposants :

- rue Pierre Corneille entre la rue Chaponnay et la rue Villeroy,

- rue Saint Jacques entre la rue Villeroy et l'avenue de Saxe.

Art. 4. - Circulation des véhicules de 11 heures à 19 h 45 :

La circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police :

- rue Saint-Jacques entre l'avenue de Saxe et la rue Villeroy.

La circulation des véhicules sera interdite sauf pour les exposants :

- rue Pierre Corneille entre la rue Chaponnay et la rue Saint-Jacques,

- rue Saint-Jacques entre la rue Chaponnay et la rue Saint-Jacques.

La circulation des véhicules s'effectuera à double sens :

- rue Moncey partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue St Jacques

La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les organisateurs devront respecter les prescriptions notifiées dans le Procès verbal de la Commission de Sécurité publique dans laquelle a été étudié ce dossier.

Art. 6. - Une notice d'information élaborée par la Mission Interministérielle de Sécurité Sanitaire des Aliments, jointe à cet arrêté, précise les règles d'hygiène alimentaire et d'information du consommateur associées à la vente de produits, à respecter par les exposants.

Art. 7. - L'association OQP prendra toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les risques de piqûres par des hyménoptères tels que les guêpes, abeilles ou frelons sur le marché. Ainsi, toutes les marchandises ne seront pas déballées simultanément, les pâtisseries seront protégées de moustiquaires ou de films plastiques, les étals de vente de ces produits ne seront pas implantés aux entrées du marché pour éviter les risques de réactions agressives de ces insectes.

Art. 8. - Afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation, les membres de l'association OQP seront clairement identifiés (tee-shirt). Ils seront au nombre de 4 personnes en semaine et de 8 personnes le week-end.

Art. 9. - L'association OQP devra remettre aux autorités communales, lors de la commission de sécurité sur site du 6 juin 2016, la liste nominative des vendeurs (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, photocopie de leur pièce d'identité) ainsi que le plan représentatif du marché (périmètre, accès, nombre d'étals).

Art. 10. - L'association OQP prendra attache chaque jour à 12 heures sur le site du marché avec la Police municipale afin de leur remettre :- La liste nominative à jour des vendeurs et le plan de leurs positionnements sur le marché ;

- Les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des membres de l'association prévus à l'article 8.

Art. 11. - L'association OQP s'engage à tenir à disposition des contrôles éventuels de police et de la Direction des Services Vétérinaires, la liste nominative des vendeurs, et à sensibiliser et à accompagner les exposants qui déposeront leurs déchets dans l'espace réservé, entre barrières, à l'angle nord/est de l'emprise autorisée du marché (côté école primaire Painlevé).

Art. 12. - La responsabilité de l'association OQP est pleinement engagée dans la bonne exécution des différentes prescriptions émises par les différents services.

Art. 13. - Dès la fin de la manifestation, les lieux devront être rendus propres par l'organisateur.

Art. 14. - La Ville de Lyon perçoit, au titre de l'occupation du domaine public, une redevance de 450 € qui sera réclamée par la Trésorerie Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Art. 15. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 16. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 22 mai 2017

L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la Sécurité, Salubrité
Tranquillité Publique, Déplacements,
Eclairage Public,
Jean-Yves SECHERESSE

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33642	Abrogation de stationnement rue Henri IV à Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de supprimer la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit. Est abrogé l'arrêté 2009RP10731 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	19/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33646	Abrogation de stationnement rue Palais Grillet à Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de supprimer la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit. Est abrogé l'arrêté 2009RP00620 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	19/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33368	Réglementation d'arrêt Rue de Jussieu Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit Rue de Jussieu (2), côté Sud, sur 15 mètres, à l'Est de la rue Président Carnot. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	19/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33559	Abrogation de stationnement et stationnement réservé rue Président Carnot Lyon 2ème (stationnement)	Considérant le besoin d'une offre de service de taxis en milieu urbain, considérant l'absence d'une station de taxis à proximité, considérant que pour favoriser les déplacements des taxis, il y a lieu d'organiser des espaces de stationnement qui leur sont destinés. Est abrogé l'arrêté 2009RP11374 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	19/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6909	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 3 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
6910	Monsieur François Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 15 m au droit du n° 23	Le vendredi 26 mai 2017, de 7h à 19h
6911	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	voie Est, sur 30 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6912	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de la rue Paul Bert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie			Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			contre-allée Ouest, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy
						Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h
6913	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	Le mardi 23 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6914	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Docteur Bouchut	trottoir Nord, entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6915	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue André Bollier	dans le carrefour avec la rue Hector Malot	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6916	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 6 m, au droit du n° 2	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 9h à 15h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
6917	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	sur 5 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
6918	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Cours Albert Thomas	trottoir Sud et trottoir Nord, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Est/Ouest, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6918	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules autorisés sera interdite en fonction de l'avancée du chantier à l'intérieur du site propre Bus	Cours Albert Thomas	sens Ouest/Est, entre le boulevard des Tchecoslovaques et la place d'Arsonval	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchecoslovaques	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchecoslovaques	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6919	Entreprise Comp-toir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur René Guillet	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	Le mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 5 (sur emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite)	
6920	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Feuillat	côté pair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 6	Le mardi 30 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 6	
6921	Entreprise Abnk Débarras	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	côté pair, sur 8 m au droit du n° 114	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
6922	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Esquirol	sur 30 m, en face du n° 39	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 39	
6923	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 9	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 2 m au droit du n° 9	
6924	Société Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Général Sarrail	contre allée Est à hauteur du n° 14	Le mercredi 31 mai 2017, de 18h à 20h
			le barnum cantine sera autorisé	Square Delestraint		Le mercredi 31 mai 2017, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellevue		Le mardi 30 mai 2017, de 7h à 20h
				Quai Général Sarrail	au droit et en face du n° 10 au n°14	A partir du mardi 30 mai 2017, 17h, jusqu'au mercredi 31 mai 2017, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6924	Entreprise Mak-ing Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	des 2 cotés de la rue Molière au quai Général Sarrail	A partir du mardi 30 mai 2017, 17h, jusqu'au mercredi 31 mai 2017, 20h
				Rue Diderot	du n° 7 au n° 11	A partir du lundi 29 mai 2017, 20h, jusqu'au mardi 30 mai 2017, 20h
				Place Colbert	des 2 côtés du n° 1 au n°9	
				Quai Victor Augagneur	côté Ouest, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du mardi 30 mai 2017, 20h, jusqu'au mercredi 31 mai 2017, 17h
			un barnum cantine sera autorisé	Place Colbert		Le mardi 30 mai 2017, de 6h à 20h
6925	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un passage piétons sécurisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 25 m au droit du n° 11	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6926	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 30 m, au droit du n° 227 côté impair, sur 30 m au droit du n° 227	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6927	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Basse Combalot	trottoir Nord, au droit du n° 13	Le lundi 29 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		Rue Pasteur	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Basse Combalot	entre la rue Pasteur et la Rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	
			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	Rue Basse Combalot	des deux côtés, entre la rue Pasteur et la Rue de Marseille	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Pasteur	au débouché sur la rue Passet	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Basse Combalot	au débouché sur la rue Pasteur	
6928	Association Crossbo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival Sortons Paquet	des animations seront autorisées	Place du Griffon		Le vendredi 9 juin 2017, de 19h à 22h
				Place Croix Paquet		Le samedi 10 juin 2017, de 14h à 18h30
				Place Colbert		Le samedi 10 juin 2017, de 19h à 23h45

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6928	Association Crossbox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival Sortons Paquet	la circulation des véhicules sera interdite	Place du Griffon	du n° 4 au n° 6	Le vendredi 9 juin 2017, de 12h à 22h
				Rue Saint-Claude		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert		
				Place Croix Paquet		
		Place du Griffon	A partir du vendredi 9 juin 2017, 12h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h			
6929	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera interdite	Place Louise	entre la rue Julie et la rue Bonnard	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6930	Entreprise M T P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
6931	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite en alternance sur la chaussée Sud ou la chaussée Nord	Rue Challemel Lacour	sur 40 m de part et d'autre du boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la circulation générale s'effectuera à double sens en alternance sur la chaussée Sud ou la chaussée Nord			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6932	Entreprise Dra - Désamiantage Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une construction neuve	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 23	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
6933	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'attente d'une signalisation permanente	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Henri Chevalier	dans les deux sens de circulation	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 23 mai 2018
6934	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre du cours Gambetta	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 21h à 6h
				Avenue Félix Faure	entre le n° 106 et n° 108	
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Abbé Boisard	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6935	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Alouettes	côté Sud, entre le n° 2 et n° 6	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 2 et n° 6		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et n° 6		A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6936	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue Créqui	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 22h à 6h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	sur 10 m, au droit de la rue Mazenod		
				Rue Duguesclin	sur 10 m, au droit de la rue Mazenod		
				Cours de la Liberté	sur 10 m, au droit de la rue Chaponnay		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue Créqui		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8		
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Chaponnay	côté impair, sur 10 m au droit du n°37		
	au débouché sur la rue Vendôme						
6937	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la piste cyclable sera interrompue	Rue Antoine Lumière	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 16	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 20 m au droit du n° 16
6938	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Georges Pompidou		A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 16h30	
				Quai Victor Augagneur	entre le cours Lafayette et la rue Rabelais		
				Cours de la Liberté	entre la rue Rabelais et le cours Lafayette		
				Rue Rabelais	entre le cours de la Liberté et la quai Victor Augagneur		
				Rue Danton			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Victor Augagneur	côté Est, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais		
				Cours de la Liberté	côté Ouest, entre la rue Rabelais et le cours Lafayette		
				Rue Rabelais	côté Nord, entre le cours de la Liberté et la quai Victor Augagneur		
				Avenue Georges Pompidou	des deux côtés de la chaussée		
				Rue Danton			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6939	Entreprise Nge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue de Gerland	entre les n° 87 et n° 135	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 87 et n° 135	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6940	Entreprise Grandclément	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	contre-allée Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 135	Le samedi 27 mai 2017, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Nord, sens Est / Ouest, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	
6941	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mediaco	Rue Saint-Lazare	trottoir Ouest, au droit du n° 36	Le mardi 30 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Parmentier et la rue Jaboulay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, entre la rue Parmentier et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6942	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Sud / Nord, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 17h
6943	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 20 m au droit des n° 7 à 11	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6944	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix Rousse	sur les trottoirs entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti, au droit de la zone d'activité du chantier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancement du chantier en dehors des heures de présence du marché forains		sur les deux trottoirs entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6945	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Ouest, entre la Rue de l'Université et la rue Renan	Le mardi 6 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la Rue de l'Université et la rue Renan	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté Ouest, entre la Rue de l'Université et la rue Renan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la Rue de l'Université	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Millon			
6946	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est, entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
	Rue d'Anvers	côté pair, entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu				
6947	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix Rousse	sur les trottoirs entre la Rue de la Tourette et la rue Saint-François d'Assise	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		entre la Rue de la Tourette et la rue Saint-François d'Assise, au droit de la zone d'activité du chantier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancement du chantier en dehors des heures de présence du marché forains		sur les deux trottoirs entre la Rue de la Tourette et la rue Saint-François d'Assise	
6948	Anmp - France Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté pair, sur 20 m au droit du n° 102	Le jeudi 8 juin 2017
6949	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Sébastien	entre les n° 3 et 9	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6950	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de chape liquide	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Tourvielle	entre la rue François Genin et la rue Elisabeth Rivet, de part et d'autre du n° 3 bis	Le lundi 29 mai 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue François Genin et la rue Elisabeth Rivet		
6951	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste Say	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 1	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30	
6952	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30	
6953	L'établissement Comptoir Mazonod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazonod	au droit du n° 132, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017	
6954	Métropole de Lyon - Directions de la voirie et de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tête d'Or	entre la rue Juliette Récamier et le n° 113	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017	
				Rue Robert	au carrefour avec la rue Tête d'Or		
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Juliette Récamier et le n° 113		
				Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Juliette Récamier et le n° 113		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 114 (emplacement réservé au GIG GIC)		
	Rue Robert	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Tête d'Or					
6955	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des nuits sonores	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	en face du n° 45 sur l'ensemble du parking	A partir du jeudi 25 mai 2017, 12h, jusqu'au dimanche 28 mai 2017, 23h	
6956	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 10	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, au droit du n° 10	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période du chantier afin de maintenir le cheminement piétons			trottoir Sud, au droit du n° 10	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6957	Entreprise Cottel Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'équipement de télélevé pour la direction de l'eau de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Molière		A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h30
				Rue Ney		
				Rue Masséna		
				Rue Tête d'Or		
				Rue Garibaldi		
				Rue Boileau		
				Rue Duguesclin		
				Rue de Créqui		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme		
				Avenue Maréchal de Saxe		
				Avenue Maréchal Foch		
				Quai de Serbie		
				Rue Godefroy		
				Rue Cuvier		
				Rue Bossuet		
				Rue de Sèze		
Cours Franklin Roosevelt						
Rue Tronchet						
Rue Crillon						
Rue Sully						
Rue Malesherbes						
6958	Association La Salle de Bains	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une marche sonore	une déambulation sonore sera autorisée sur les trottoirs	Jardin de la Grande Côte		Le samedi 10 juin 2017, de 15h à 18h
				Place Colbert		
				Place Sathonay		
				Jardin des Plantes		
6959	Entreprise Production Léonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Hrant Dink	de part et d'autre du n° 52	A partir du lundi 29 mai 2017, 7h, jusqu'au mardi 30 mai 2017, 22h
6960	Entreprise Sas Flox - R	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une moquette	l'installation d'une moquette sera autorisée sur le trottoir	Place de la Croix Rousse	au n° 18	Le vendredi 9 juin 2017, de 12h à 21h
6961	L'Agence Oralia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	l'installation d'une moquette et de 3 mange-debout seront autorisés sur le trottoir	Rue de Brest	au droit du n° 45	Le jeudi 8 juin 2017, de 18h à 21h
6962	Association Funky Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché des créateurs	des animations seront autorisées (montage dès 6h30)	Rue Montesquieu	entre la rue Elie Rochette et la Place St Louis	Le dimanche 11 juin 2017, de 10h à 20h
				Rue Elie Rochette	entre la Rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
6963	Entreprise Le Petit Paumé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Petit Paumé	des animations seront autorisées (montage dès le 16 Juin)	Place Saint-Jean		Les samedi 17 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017, de 10h à 21h
				Place Edouard Commette		
6964	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	sur 30 m au droit du n° 18	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6965	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Linossier	trottoir impair, sur 30 m au droit du n°8	Le jeudi 1 juin 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n°8 et la rue Dumont d'Urville	
6966	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la mise en place d'un réseau de fibre optique sous chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du site propre Bus à l'avancée du chantier	Boulevard Yves Farges	sens Sud/Nord, entre la rue Crépet et la rue Lortet	A partir du samedi 10 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, entre la rue Crépet et la rue Lortet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est (sur le stationnement en épi) entre la rue Crépet et la rue Lortet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur tout le parking Est situé entre la rue Gaudry et la rue Lortet	
6967	Entreprise Quaduc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du mardi 20 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
6968	La Ville de Lyon - Direction de la Communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un chalet d'information	l'installation d'un chalet d'information sera autorisée	Place de la Comédie	sur le trottoir, côté Opéra	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
6969	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hénon	entre la rue Chazière et le boulevard des Canuts	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chazière et le boulevard des Canuts	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
6970	Entreprise Terre d'Ancrages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la caravane Terre d'Ancrages	des animations seront autorisées	Place Saint-Louis	(montage dès 8h)	Le jeudi 15 juin 2017, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking côté Est, entre la Rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	Le jeudi 15 juin 2017, de 8h à 13h
6971	Ville de Lyon - Service événements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Re Lyon Nous	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le dimanche 18 juin 2017, de 9h à 18h
				Berges du Rhône		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6971	Ville de Lyon - Service événements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Re Lyon Nous	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Le dimanche 18 juin 2017, de 9h à 18h
				Place de la République		
			le stationnement de 2 véhicules sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord , entre la place des Terreaux et la place de la Comédie	A partir du dimanche 18 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté Ouest, sur 3 emplacements le long du Square Delestraint	A partir du samedi 17 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
				Rue Stella	côté impair, entre la rue Président Carnot et le n° 3	
Quai Claude Bernard	côté Rhône, au droit de la piscine sur 2 emplacements de part et d'autre de la station vélo					
Place Maréchal Lyautey	chaussée Est, côté immeuble sur 4 emplacements entre le cours Franklin Roosevelt et la Rue de sèze					
6972	Association Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	des 2 côtés, de la rue Boileau à la rue Duguesclin, place Kleber comprise	A partir du vendredi 23 juin 2017, 16h, jusqu'au samedi 24 juin 2017, 22h
6973	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine		A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 19h à 6h
				Rue Eugénie Brazier		
				Quai André Lassa-gne		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	en face des n° 19 et 21		
6974	La mairie du 4ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hénon	au droit du n° 44 sur 15 m	Le mercredi 31 mai 2017, de 12h à 17h
6975	Entreprise Comptoir des revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au dimanche 25 juin 2017
6976	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 2587/17	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Montée des Carmélites	au droit de la façade du n° 26, lors de la présence d'un périmètre de sécurité lors des phases d'activité du chantier	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au dimanche 4 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les 4 emplacements de stationnements en talon situés au droit du candélabre n° 1255010	
6977	Entreprise Les Petits Chaperons Rouges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la venue d'une ferme pédagogique à la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chambovet	au droit et en face du n° 18 sur 15 m	Le mardi 6 juin 2017, de 6h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6978	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemeil Lacour	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6979	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Joannès Drevet	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6980	Entreprise Nissauto Infiniti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Infiniti fête l'été avant l'heure	l'exploitation d'une terrasse éphémère sera autorisée	Avenue Maréchal Foch	au droit du n° 45	Le mardi 20 juin 2017, de 18h à 0h
				Place Puvis de Chavannes	sur la zone de desserte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	au droit du n° 45 sur 3 emplacements	A partir du lundi 19 juin 2017, 9h, jusqu'au mercredi 21 juin 2017, 19h
				Place Puvis de Chavannes	sur la zone de desserte devant le magasin L'Infiniti	
6981	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Violet	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Sud, entre la rue Michelet et la Rue de la Moselle	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				Rue Claude Violet	côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	
6982	L'Association Artis Mbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une déambulation et spectacle de rue	des animations seront autorisées	Place Gabriel Péri		Le jeudi 22 juin 2017, de 18h30 à 21h30
				Place Mazagran		
6983	Groupement de gendarmerie départementale du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie hommage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	côté Nord, entre la rue Claudius Collonge et le Quai Rambaud	Le samedi 24 juin 2017, de 9h à 12h
6984	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Jean de Dieu	sens Sud/Nord, entre la rue Jean Grolier et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Pierre Gilles de Gennes et la rue Jean Grolier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Gilles de Gennes et la rue Jean Grolier	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Professeur Jean Bernard	au débouché sur la rue Saint-Jean de Dieu	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Saint-Jean de Dieu	au débouché sur la rue Pierre Gilles de Gennes	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6985	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Moncey	entre la rue Villeroy et la Rue de l'Épée	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6986	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	entre la rue des Émeraudes et le cours Vitton	
				Cours Vitton	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			Avenue Thiers	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Émeraudes et le cours Vitton		
6987	Association Aide à domicile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un anniversaire de l'accueil de jour	l'installation de 2 tentes parapluie (3 x 3) sera autorisée sur le trottoir	Cours Bayard	au droit du n° 6 A	Le vendredi 23 juin 2017, de 10h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6 A sur 15 m	
6988	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 2588/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 15 m au droit du n° 21 à 23	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6989	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Dugesclin	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	au droit du n° 95	
					au carrefour avec la rue Tête d'Or	
					au carrefour avec la rue Garibaldi	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Dugesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit du n° 30 et 46	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Amédée Bonnet	au débouché sur la re de Créqui	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 22h à 6h			
6990	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chavanne	entre la rue Longue et la rue Paul Chenavard	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h à 19h
			la pose de la benne du demandeur sera autorisée		sur la voie de circulation située au droit du n° 3	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6991	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	sur 5 m au droit du n° 42	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
6992	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Cuirassiers	entre la rue Desaix et la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Desaix et la rue du Docteur Bouchut	
6993	Entreprise Satif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de tuyaux de pompage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m de part et d'autre de la rue Charles Biennier	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 10 m en face du n° 62	
6995	Entreprise Kateli Renov Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Boissac	entre la place Bellecour et la rue Sala	Le mardi 30 mai 2017, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Bellecour	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6996	Entreprise Blb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'assurer l'extraction d'eaux de pompage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Leclerc	sur la contre-allée Est, entre le n° 11 et la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			une traversée de route de protection d'une canalisation d'eau sera autorisée			
6997	Entreprise Blb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie (pose d'une traversée)	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Leclerc	trottoir Est de la contre-allée Est situé entre le n°11 et la rue Victor Lagrange	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre-allée Est, entre le n°11 et la rue Victor Lagrange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Est, entre le n°11 et la rue Victor Lagrange	
			les véhicules au sens Nord/Sud doivent marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la sortie des Ets SNCF située au n°11	
6998	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sergent Blandan	de part et d'autre de la zone de chantier, lors de la phase de fermeture à la circulation	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue des Capucins		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Sainte-Catherine	Le jeudi 1 juin 2017, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6998	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la place des Terreaux durant la phases de fermeture de la rue Romarin	Le jeudi 1 juin 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue des Capucins	entre la rue Coustou et la place du Forez	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Sergent Blandan	entre la place Sathonay et la rue Terme	
6999	Entreprise Tso Caténaïres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de ligne aérienne C13 pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Servient et la rue Paul Bert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 0h30 à 4h
				Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	
				Rue Servient	entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	
7000	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle de voltige aérien	la circulation des véhicules sera interdite	Place Ambroise Courtois	chaussée Est et Ouest	Le samedi 24 juin 2017, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	sur 5 emplacements, à hauteur du n° 100 (en face de la station VéloV)	A partir du vendredi 23 juin 2017, 8h, jusqu'au samedi 24 juin 2017, 0h
			un spectacle sera autorisé	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté place et chaussée Est côté place	Le samedi 24 juin 2017, de 14h à 23h
					répétition le 23 Juin	Le samedi 24 juin 2017, de 21h à 22h
7001	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et la rue Président Carnot	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Président Carnot et le quai Jules Courmont	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7002	L'Opéra de Lyon et l'association Bon Esprit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement du véhicule immatriculé 816 ANN sera autorisé	Place Louis Pradel	contre-allée, le long de l'Opéra	Le samedi 27 mai 2017, de 10h à 21h
7003	Entreprise Legros tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Sidoine Apollinaire	au droit du n° 93	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 58 et n° 62	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7004	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Henri Barbusse	sur le carrefour avec la rue Professeur Roux	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h30
7005	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	au droit des n° 22 et 24	Les mercredi 31 mai 2017 et jeudi 1 juin 2017, de 7h30 à 17h30
7006	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de travaux de préparation de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Henri Barbusse	sur la chaussée principale	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		à l'intérieur du site propre Bus	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur la chaussée principale	
					à l'intérieur du site propre Bus	
7007	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage sur chaussée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue des Frères Lumière	côté pair, entre le n° 90 et n° 94 côté pair, entre le n° 78 et n° 80	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 6h à 17h
7008	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau BTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue de Surville et la rue Jean Grolier des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Surville et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
7009	Association Théâtre des Asphodèles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de T L M D	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	sur 4 emplacements entre les n° 56 et 58	A partir du jeudi 29 juin 2017, 8h, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 2h
			une représentation d'une pièce de théâtre sera autorisée	Place Charles de Gaulle		Le jeudi 29 juin 2017, de 20h30 à 22h45
7010	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
7011	Entreprise Mont d'Or Évasion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de STL VTT	la circulation des véhicules sera interdite	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et l'avenue Jean Jaurès	A partir du samedi 24 juin 2017, 14h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue du Vercors et l'avenue Jean Jaurès	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7012	Entreprise Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RMT et d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Félix Brun	entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7013	Association Le Cedrats	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Faites du livre	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le samedi 24 juin 2017, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°5 sur 5 emplacements	Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 23h
7014	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Benjamin Delessert	dans le carrefour avec la rue Georges Gouy	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 17h à 7h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 17h à 7h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	
7015	Entreprise La Fabrique Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Sucrière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	au droit du n° 49 le long de la Sucrière	A partir du samedi 24 juin 2017, 15h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 4h
7016	Entreprises Deluermoz - Gantelet - Legros - Soterly - Jb Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	sens Ouest/ Est, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7017	Entreprise Finitions Florentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 19h
7018	Entreprise Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 54	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7019	Entreprises Razel Bec, Guintoli et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Geneviève	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 17h
7020	Entreprises Razel Bec, Guintoli et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vendôme	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 17h
7021	Entreprise Paquien Sa Bâtiment Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n° 54	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017
7022	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017
7023	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mai	partie comprise entre la rue d'Ivry et la rue du Chariot d'Or	Le mercredi 31 mai 2017, de 6h à 8h
7024	Association Gème Continent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tous à la Guill	des animations seront autorisées	Rue Saint-Michel	du n° 49 au n° 57	Le jeudi 1 juin 2017, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'Impasse Rival et la rue Creuzet	A partir du jeudi 1 juin 2017, 18h30, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 49 au n° 57	A partir du jeudi 1 juin 2017, 17h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 0h
7025	Monsieur Manuel da costa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 15 m au droit du n° 143	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
7026	Entreprise Optima diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
7027	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Toulon	entre le n° 8 et la route de Vienne	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
				Route de Vienne	de 9h à 16h, sur 30 m de part et d'autre de la rue de Toulon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Toulon	entre le n° 8 et la route de Vienne	
				Route de Vienne	de 9h à 16h, sur 30 m de part et d'autre de la rue de Toulon	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Toulon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et la route de Vienne		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7028	Entreprise Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarraill	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 19h
7029	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Arménie	entre la rue Garibaldi et la rue André Phillip	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
7030	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation de végétaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	sur 50 m à l'Ouest du quai Perrache	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 20 m de part et d'autre du cours Suchet	
				Cours Suchet	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre du cours Suchet	
7031	Entreprise Champagnes façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 77	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017
7032	Entreprise Engie Axima	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté pair, sur 25 m au droit de la façade située au n° 36/38	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
7033	Entreprises Monin - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de coulage de béton dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Avenue Général Frère	au débouché sur le boulevard Michelet	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017, de 9h à 16h
7034	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et branchement d'eau pluviale	la circulation des cycles sera interrompue sur la piste cyclable	Rue de Marseille	entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Raoul Servant	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Marseille	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	
				Rue de Marseille	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
Rue Raoul Servant	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7035	Monsieur Philippe Steller	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
7036	Entreprise Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	Le mardi 30 mai 2017
7037	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Concorde	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
7038	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Joliot Curie	dans le carrefour avec la rue Maurice Jacob	A partir du mercredi 31 mai 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 16h30
			la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant Orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face des n° 41 à 43, hors place PMR	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Maurice Jacob	au débouché sur la rue Joliot Curie	A partir du mercredi 31 mai 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 16h30
7039	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement pour permettre des opérations de manutention	Impasse Secret		A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au dimanche 6 août 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les deux poteaux d'éclairage public n° 7073004 et 7073005	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au dimanche 6 août 2017
7040	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Président Kruger	sur 20 m au droit du n° 18	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 18	
7041	Entreprise Safilo France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de poloïd Shuffle Dance	l'installation d'un tapis bleu sera autorisée sur le trottoir ainsi qu'un poste radio	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 150	Le samedi 24 juin 2017, de 13h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7042	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Audibert et Lavirotte	entre le n° 99 et n° 101	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 99 et n° 101	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7043	Entreprise Sitep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavoiement à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Gambetta		Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017, de 9h à 17h
				Quai Victor Augagneur		Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 9h à 17h
				Cours Gambetta		Les lundi 22 mai 2017 et mardi 23 mai 2017, de 9h à 17h
			Quai Charles de Gaulle	Les lundi 29 mai 2017 et mardi 30 mai 2017, de 9h à 17h		
			Quai Général Sarrail			
			Cours Gambetta			
7044	Association des commerçants du quartier Charité Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course de garçons de café	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Helene	du Quai Docteur Gailleton à la Rue de la Charité	Le samedi 10 juin 2017, de 16h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement de la course	Quai Docteur Gailleton	non fermé course sur trottoirs	Le samedi 10 juin 2017, de 15h30 à 16h30
				Rue des Remparts d'Ainay		
				Rue Victor Hugo		
				Rue Sainte-Helene		
				Place Docteur Gailleton	côté Sud	
					arrivée	
					côté sud	
			Rue Laurencin			
			Quai Docteur Gailleton	non fermé course sur trottoir		
Rue de Fleurieu						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 1 sur 2 emplacements et au droit du n° 7 sur 2 emplacements	Le samedi 10 juin 2017, de 7h à 21h30			
7045	Entreprise EtpP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dumont d'Urville	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	
7046	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit (sauf samedis et dimanches)	Place Abbé Pierre	trottoir Ouest, entre la rue Père Louis de Galard et l'avenue Rosa Park	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7046	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sauf les samedis et dimanches	Avenue Rosa Parks	trottoir Sud, entre la rue Edith Piaf et la place Abbé Pierre	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
				Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la place Abbé Pierre	
				Place Abbé Pierre	trottoir Ouest, entre l'avenue Rosa Park et la rue Père Louis Galard	
				Avenue Rosa Parks	trottoir Sud, entre la rue Edith Piaf et la place Abbé Pierre	
				Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la place Abbé Pierre	
7047	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villeroy	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin
				Rue Duguesclin	des deux côtés, sur 40 m au Nord de la rue Villeroy	
7048	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Coururier	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				Rue Bourmes	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m à l'Est de la rue Philippe de la Salle	
7049	Entreprise Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un monte meuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lanterne	au droit du n° 26, sous le monte-matériaux durant les phases de levage	Les vendredi 2 juin 2017 et mardi 6 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Longue et la rue de la Platière	
			la pose d'une benne sur la chaussée sera autorisée		sur la chaussée au droit du n° 26	
7050	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claude Violet	au débouché sur l'avenue Général Frère	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
				Avenue Général Frère	sur 15 m de part et d'autre de la rue Violet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Claude Violet	au débouché sur l'avenue Général Frère	
				Avenue Général Frère	sur 15 m de part et d'autre de la rue Violet	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7050	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Violet	côté impair, entre la rue Toussaint Mille et l'avenue Général Frère	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
				Avenue Général Frère	côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Violet	
7051	Entreprise Manulev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoine Barbier	sens Est / Ouest, partie comprise entre la rue de Genève et la rue Louis Guérin	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au dimanche 4 juin 2017, de 9h à 18h
				Rue Louis Guerin	partie comprise entre la rue Antoine Barbier et la rue Jean Novel	
7052	Entreprise Ert technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 62 / 64	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7053	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Professeur Patel	sur la voie d'accès reliant la rue de Montribloud entre la rue Montribloud et la bretelle de Tassin, voie Nord	Le mardi 30 mai 2017
7054	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le mercredi 31 mai 2017, de 10h à 12h
7055	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 30 m au droit du n° 43	Le mercredi 31 mai 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus à contresens			
7056	Entreprise Collet René	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrouchet	sens Ouest/Est, entre la rue Vuillerme et le quai Perrache	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Quai Perrache	au carrefour avec la rue Paul Montrouchet	
7057	Entreprise Eurofeu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 15 m en face du n° 162	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7058	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Rachais	entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	Le mercredi 31 mai 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7059	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le mercredi 31 mai 2017
7060	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Henri Germain	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 36	Le mercredi 31 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			Le mercredi 31 mai 2017, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 31 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 36 et la rue du Président Edouard Herriot	
7061	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h à 19h
					au droit du n° 2, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrachat	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
				Rue Bellievre	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
				Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrachat	sur 15 m à l'Ouest de la place Benoît Crépu	
				Rue Bellievre	sur 15 m à l'Ouest de la place Benoît Crépu	
7062	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 2/3	Les jeudi 1 juin 2017 et vendredi 2 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7063	Association Montchat en fête	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Montchat en fête	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Docteur Long	de la rue Louis à la rue Louise	A partir du vendredi 9 juin 2017, 18h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h
			la circulation des véhicules sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Charles Richard		Le vendredi 9 juin 2017, de 20h30 à 21h30
				Rue Antoinette		
				Cours Richard Vitton		
Place Ronde						
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	des 2 côtés , de la rue Louise à la rue Louis	Le vendredi 9 juin 2017, de 17h à 20h30	
			Place Ronde		A partir du vendredi 9 juin 2017, 16h30, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h	
7064	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue Saint-Romain	trottoir Sud, entre le n° 6 et la rue Marius Berliet	Le jeudi 1 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 6 et la rue Marius Berliet	
7065	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			une circulation à double sens sera autorisée sur la chaussée Nord		entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
7066	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Colt	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Paul Bert	entre la rue de la Bannière et la rue Dantour	
				Avenue Georges Pompidou	sur 30 m de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue George Pompidou	
				Rue des Cuirassiers	sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7066	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Colt	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				Rue de Bonnel	des deux côtés de la chaussée, à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	
				Rue Paul Bert	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Bannière et la rue Dantour	
				Avenue Georges Pompidou	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
				Rue Maurice Flandin	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	
				Rue Desaix	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue des cuirassiers	
7067	Entreprise Iso plac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puvis de Chavannes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	
7068	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en place de terre végétale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	sur l'aire de retournement situé au droit du Square Saint-Nestor	Les jeudi 1 juin 2017 et vendredi 2 juin 2017
7069	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Inkermann	entre le n° 83 et le cours Lafayette	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux cotés de la chaussée, entre le n° 83 et le cours Lafayette	
7070	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	côté impair, sur 30 m au droit du n° 69	Le jeudi 1 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Casimir Perrier	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 69	Le jeudi 1 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7071	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Notre Dame	partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au carrefour avec la rue Germain	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7072	Association Art Feast	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits Sonores	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Smith	entre la rue Casimir Perier et le rond-point	Le jeudi 25 mai 2017, de 12h à 21h
7073	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Viabert	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue des Charmettes	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue des Charmettes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charmettes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Viabert et la commune de Villeurbanne	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				Rue de la Viabert	des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et la rue des Charmettes	
7074	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sens Sud/Nord, entre l'avenue Jean Mermoz et la place Julie Daubié	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place Julie Daubié et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place Julie Daubié et l'avenue Jean Mermoz	
7075	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 100 m au Nord de l'avenue Rockefeller	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, sur 100 m au Nord de l'avenue Rockefeller	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7076	Association Woodstower	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits Sonores	la circulation des véhicules sera interdite	Place Docteur Gailleton	chaussée Sud entre le Quai Docteur Gailleton et la rue de Fleurieu	Le samedi 27 mai 2017, de 14h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7077	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Hénon	partie comprise entre le n° 80 et 87	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 17h
7078	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 39	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7079	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	entre le n° 50 et la rue Jean Revel	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 15h à 6h
7080	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neuve de Monplaisir	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
7081	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Faurax	sur 10 m de part et d'autre du n° 22	Le mercredi 7 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 7 juin 2017
7082	Entreprise Côté Ouest Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection vidéo de toiture et de façade	la circulation des piétons sera interdite	Quai Charles de Gaulle	dans un périmètre balisé et tenu par le demandeur, situé dans une zone piétonne sur un bande de 20 m à l'Est de la Salle 3000	Le jeudi 1 juin 2017, de 7h à 9h30
7083	Entreprise De Maisonneuve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Algérie	côté pair, sur 20 m face au n° 3 (sur la zone de livraison)	Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 17h
7084	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Bruno	sur le trottoir situé au droit du n° 5	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 5	
7085	Entreprise Zinc et toit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Delorme	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n°1	A partir du samedi 27 mai 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017
7086	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
7087	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Catherine	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit des n° 2 / 4	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
7088	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 10 m au droit du n° 18	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7089	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonard	sur 8 m au droit du n° 23	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
7090	Entreprise Champagne façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 5 m au droit du n° 33	A partir du dimanche 28 mai 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7091	L'établissement Le petit bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grillet	côté pair, sur 13 m au droit du n° 2	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
7092	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Capucins	pour accéder au n° 5	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
7093	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Rancy	sur le trottoir situé au droit du n° 9, lors des phases d'intervention de la grue	Le mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et la rue Voltaire	
7094	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bourbonnais	entre le n° 102 et n° 104	Les mercredi 31 mai 2017 et vendredi 2 juin 2017, de 9h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des n° 102 et n° 104	Les mercredi 31 mai 2017 et vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7095	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	au droit du n° 11	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30
7096	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Major Martin	sous la nacelle élévatrice de personne durant les phases de levage	Les mercredi 31 mai 2017 et jeudi 1 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7097	Entreprise A 2 C M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de façade avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Gerland	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	Le mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Semard Rue de Gerland	côté Sud, sur 40 m à l'Est de la Rue de Gerland côté Est, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	Le mercredi 31 mai 2017
7098	Entreprise Albâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Capucins		Le mercredi 31 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 5 m	
7099	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	Les mercredi 31 mai 2017 et jeudi 1 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 11	
7100	Entreprise Makin Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue des Docks	partie comprise entre la rue du Four à Chaux et la rue Antonin Laborde	Le jeudi 1 juin 2017, de 9h à 11h
				Rue du Four à Chaux	entre la rue des Docks et la rue Joannès Carret	Le jeudi 1 juin 2017, de 10h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joannès Carret	au droit des n° 6 et n° 6 bis	A partir du mercredi 31 mai 2017, 19h, jusqu'au jeudi 1 juin 2017, 20h
				Rue des Docks Rue du Four à Chaux	des deux côtés, du n° 30 au n° 34 des deux côtés, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le jeudi 1 juin 2017, de 6h à 12h
7101	Entreprise Contet maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
7102	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits de Fourvière	la circulation des véhicules sera interdite pendant une durée d'1/2 heure au moment de la sortie du public	Rue Professeur Pierre Marion	au débouché sur la rue de l'Anti-quaille	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017, de 22h30 à 1h
7103	La mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Place Sathonay		Le jeudi 1 juin 2017, de 14h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fargues	sur 15 m au droit du n° 2	Le jeudi 1 juin 2017, de 10h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7104	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	sur 30 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 61	A partir du vendredi 2 juin 2017, 21h, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 5h
7105	La Métropole de Lyon et l'entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	sur la rampe de sortie du parking souterrain des quais de Saône sur la place du port Mouton bas port des quais de Saône sur la partie Nord du parking	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h à 17h
7106	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Hugues Guérin	sur 20 m au droit du n° 18	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 18	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7107	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Gouy	dans le carrefour avec la rue Benjamin Delessert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 17h à 7h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Benjamin Delessert	dans le carrefour avec la rue Georges Gouy	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Georges Gouy	dans le carrefour avec la rue Benjamin Delessert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 17h à 7h30
7108	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre Orange sur trottoir	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 67	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 67	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 67	
7109	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules 2 roues pourra être interrompue sur la bande cyclable à contresens, en fonction de l'avancée du chantier	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue de Créqui et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h30
				Avenue Félix Faure	sens Sud/Nord, entre la grande rue de la Guillotière et le cours Gambetta	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
7109	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Grande Rue de la Guillotière	sur le carrefour avec l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h30		
				Avenue Félix Faure	sur le carrefour avec la rue de Créqui			
					sur le carrefour avec la rue Duguesclin			
					entre le cours Gambetta et la rue Jean Marie Chavant			
					la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	entre l'avenue Félix Faure et la rue Creuzet	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
					la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Félix Faure	entre le cours Gambetta et la rue Jean Marie Chavant	
					le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	entre l'avenue Félix Faure et la rue Creuzet	
		Avenue Félix Faure	côté impair, entre l'avenue Félix Faure et la rue Creuzet					
			Avenue Félix Faure	des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et la rue Jean Marie Chavant				
7110	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 5 m face au n° 61	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017		
7111	Entreprise Help	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	Le jeudi 1 juin 2017		
7112	Madame Dussert Rosset Laura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté pair, sur 10 m au droit des n° 38 et n° 40	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017		
7113	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de la rue Paul Bert	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 21h à 5h		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie			Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h		
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Ouest, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 21h à 5h		
					contre-allée Ouest, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7114	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Cours Gambetta	sur 30 m au droit du n° 103	Le vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 103	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 103	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au droit du n° 103	Le vendredi 2 juin 2017
7115	Entreprise Mct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Ministère de l'Intérieur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	
				Rue Garibaldi	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n° 51	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
				Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	
7116	Entreprise Pierre Duventru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le mercredi 31 mai 2017
7117	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jarente	sur 10 m, au droit de la rue d'Auvergne	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h
				Rue d'Auvergne	sur 10 m, au droit de la rue Jarente	
7118	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gaspard André	entre le quai des Célestins et la place des Célestins	A partir du vendredi 2 juin 2017, 23h30, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	
					sur 15 m, au droit du n° 55	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gaspard André	entre le quai des Célestins et la place des Célestins	
				Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	
7119	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie de la place Carnot	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté Est, des deux côtés entre le cours Verdun Récamier et la rue de Condé	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
7120	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrouchet	entre la rue Vuillerme et la rue Smith	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7121	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier et sera gérée par le personnel de l'entreprise Entreprise Circet	Grande Rue de Vaise	entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or	Le vendredi 2 juin 2017, de 0h30 à 4h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7122	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 40 m, au Nord de la rue Paul Bert	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
7123	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	chaussée Est, sur 40 m au droit de la rue Duhamel	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, côté Ouest sur 25 m au Nord de la rue Duhamel	
7124	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue Professeur Paul Sisley	entre le n° 11 et n° 15	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, entre le n° 11 et n° 15	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir impair, entre le n° 11 et n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre les n° 11 à 15	
7125	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite	Place Maréchal Lyautey	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie comprise entre le pont Morand et le candélabre n° 4555 47	A partir du mardi 6 juin 2017, 7h, jusqu'au mardi 13 juin 2017, 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai de Serbie	quai haut sur la promenade, en face des n° 13 à n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Rhône, sur 40 m en face des n° 13 à n° 14	
			les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre	Place Maréchal Lyautey	sur trottoir, au droit de l'emprise de chantier située au droit du point lumineux n° 4555 47	
7126	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexander Fleming	sauf sur les emplacements réservés aux cars scolaires	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au dimanche 25 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
7127	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien Duvivier	sur 5 m, au droit du n° 6	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30		
				Rue Danielle Faynel Duclos	sur 5 m, au droit du n°3			
				Rue Philomène Magnin	sur 5 m, au droit du n°7			
					la circulation des véhicules sera interdite	Rue Danielle Faynel Duclos	entre la rue de la Bannière et la rue Professeur René Guillet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 23h à 5h
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Julien Duvivier	côté pair, sur 5 m au droit du n° 6	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
						Rue Danielle Faynel Duclos	côté impair, sur 5 m au droit du n°3	
			Rue Philomène Magnin	côté impair, sur 5 m au droit du n°7				
7128	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tupin	sur 20 m au droit du n° 17	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 17h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m au droit du n° 56			
7129	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue de la Thibaudière	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue de la Madeleine	Le mardi 6 juin 2017, de 14h à 16h30		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue de la Madeleine et le n° 55			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés, entre la rue de la Madeleine et le n° 55	Le mardi 6 juin 2017, de 13h à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
7130	Entreprise Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de poteau de ligne aérienne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	sur 15 m, au droit du n° 131, sur le parking central entre l'avenue Félix Faure et la rue Maurice Flandin	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
7131	Entreprise Jean Lefevbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée des Génoméens	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de Choulans	sur 100 m au droit des n° 151 et 155, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h30		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7131	Entreprise Jean Lefevbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sur 100 m au droit des n° 151 et 155	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Génoméfains	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, sur 50 m à l'Ouest du chemin de Choulans	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Chemin de Choulans	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, des deux côtés de la chaussée sur 50 m à l'Ouest du chemin de Choulans	
7132	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Clotilde	entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix Rousse, lors de la traversée de chaussée n'exédant pas plus d'une journée	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix Rousse	entre le n° 82 et n° 132, trottoir compris	
					entre la rue d'Ivry et la rue Ville-neuve, trottoir compris	
				Rue de Vauzelles	entre le n° 152 et la rue Jean Baptiste Say, trottoir compris	
				Rue de Vauzelles	sur 10 m, en face du n°6	
				Rue Sainte Clotilde	sur 10 m au droit du n° 2, hors emplacements réservés aux forains du marché	
	Rue Jean Baptiste Say	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du boulevard de la Croix Rousse				
7133	La Ville de Lyon - Service des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 20 m de part et d'autre du portail situé en face du n° 46	Le dimanche 4 juin 2017, de 7h à 17h
					sur 30 m au droit du n° 46	
7134	Entreprises Razel/ Guintoli/ Entreprise Coiro Et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	chaussée principale, sens Nord/ Sud au carrefour avec le cours Lafayette	Le mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7135	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	sur 30 m au droit du n° 18 sur 30 m en face du n° 18	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7136	Entreprise Maçonnerie Générale Rochard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
7137	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	sur le trottoir, sur 30 m au droit du n° 13 sur 30 m au droit du n° 13	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
7138	Enyreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	sur 15 m, au Sud de la rue Lainerie	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 18h
7139	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage d'art à l'aide d'une nacelle élévatrice de personne	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des cycles sera interdite la circulation des piétons sera interdite au droit de la zone de chantier la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont La Feuillée	successivement sur les deux trottoirs successivement sur les deux bandes qui leurs sont réservées successivement sur les deux trottoirs dans les deux sens de circulation, au droit de la zone de chantier	Le mardi 6 juin 2017, de 7h à 20h
7140	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint François d'Assise	sur 12 m, au droit du n° 6	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
7141	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 27	Le mardi 6 juin 2017, de 7h30 à 17h30
7142	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sécurisés	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	dans les deux sens de circulation, sur trottoir situé entre la rue des Tournelles et la montée des Génovéfains, la circulation des piétons sera rétablie sur le trottoir en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7142	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sécurisés	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Chou-lans	dans les deux sens de circulation, entre la rue des Tournelles et la montée des Génovéfains, la circulation sera réduite à une voie	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
7143	Entreprise S.E.E.M.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	trottoir pair (Sud) sur 30 m, entre le n° 20 et la rue Bellecombe	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7144	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 4	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au samedi 17 juin 2017
7145	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Quai de la Pêcherie	entre la rue d'Algérie et la rue de la Platière	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 21h à 4h
				Pont La Feuillée	sens Ouest-Est	
			Rue Constantine	entre le quai de la Pêcherie et la rue Lanterne		
			Quai de la Pêcherie	au droit du n° 1 au droit des n° 2 et 3	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017	
7146	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie et d'un container de chantier		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 41
7147	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, au droit du futur débouché du prolongement de la rue Marie Madeleine Fourcade et de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable sur trottoir		entre la rue Pré Gaudry et la rue Chateaubriand	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade (hors les Jedis de 13H00 à 20H00)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m de part et d'autre, face à la rue Marie Madeleine Fourcade	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7148	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée de la Grande Côte	lors de la fermeture à la circulation de la rue René Leynaud	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue René Leynaud	de part et d'autre du n° 17, lors de la phase de fermeture à la circulation	
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud, lors de la phase de fermeture de la rue René Leynaud	
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m, sur la chaussée au droit du n° 17	
		les véhicules circulant à contresens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue des Capucins	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h	
7149	Ville de Lyon - Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Le mercredi 31 mai 2017, de 13h à 18h
						Le samedi 3 juin 2017, de 13h à 1h
7150	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'aiguillage d'un réseau Free	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Nouvelles Maisons	entre le n° 10 et le n° 17	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					côté pair, sur 5 m au droit du n° 10	
					côté impair, sur 5 m au droit du n° 7	
7151	Entreprise Monsieur Dupin Maxime	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Jasseron	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le mercredi 7 juin 2017, de 7h à 19h
7152	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	Le jeudi 8 juin 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 104 et le n° 106	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	
7153	Monsieur Philippe Stettler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
7154	Les entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro/ Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Charmettes	partie comprise, entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7155	Entreprise Cyclorama Studio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté impair, sur 10 m face au n° 56	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017
7156	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation de végétaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	sur 50 m à l'Ouest du quai Perrache	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 20 m de part et d'autre du cours Suchet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre du cours Suchet	
7157	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7158	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pré Gaudry	entre le n° 16 et la rue Crépet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 16 et la rue Crépet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7159	Entreprise B M E	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sully	sur 30 m entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 30 m entre le n° 137 et la rue Masséna	
7160	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	dans les deux sens, entre le n° 51 et le cours Lafayette	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir Bus à contresens, un autre couloir Bus devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux		entre le n° 51 et le cours Lafayette	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 51 et le cours Lafayette	
7161	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal Foch	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud du cours Lafayette	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 22h à 6h
					sens Nord/Sud, au carrefour avec la rue Duquesne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7162	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de cadres et tampons par l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de la Piémonte		A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7163	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n°26	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
7164	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée (montage d'une grue à tour)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de Bal-mont	entre le boulevard de la Duchère et le n° 12	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7165	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gilbert	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
7166	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la bande de roulement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Carnot	entre le cours Verdun Récamier et la rue de Condé	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 17h
				Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté Est, entre le cours Récamier et la rue de Condé	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				Rue Duhamel	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la place Carnot	
un homme trafic sera positionné lors de la fermeture de la rue pour effectuer la gestion des véhicules de livraisons	Place Carnot	entre le cours Verdun Récamier et la rue de Condé				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7167	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Marcuit	trottoir Nord, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le mercredi 7 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7168	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts dans une copropriété	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue d'Inkermann	côté impair, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 74	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 74	
7169	L'établissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Petrequin	sur 15 m, entre le n° 33 et la rue de la Gaité	Le vendredi 9 juin 2017, de 6h à 14h
7170	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Isidore	sur 20 m, en face du n° 7	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 7	
7171	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des cycles sera interdite	Cours Albert Thomas	sur 20 m, au droit du n° 59	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7172	Entreprise Sas Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	côté impair, sur 5m au droit du n° 5	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7173	Centre Hospitalier Saint-Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, au droit des n° 34 et n° 36	Le jeudi 8 juin 2017
7174	L'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 40 m au droit du n° 10	Le jeudi 8 juin 2017, de 6h à 14h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7175	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Guérin	partie comprise entre la rue Antoine Barbier et la rue Jean Novel	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 18h
				Rue Antoine Barbier	sens Est/Ouest, partie comprise entre la rue de Genève et la rue Louis Guérin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin	côté Ouest, entre la rue Antoine Barbier et la rue Jean Novel	Le vendredi 9 juin 2017
7176	Entreprise L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 99	Le mardi 13 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n° 99	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus		sur 15 m, au droit du n° 99	
7177	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le mercredi 14 juin 2017, de 13h à 17h
7178	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Péhu	côté pair, sur 15 m au droit du n°8	Le jeudi 15 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n°8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au droit du n°8	
7179	Entreprise Théoleyre Mathieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	sur 15 m à droite de l'immeuble situé au n° 2	A partir du samedi 10 juin 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017
7180	L'établissement français du sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de véhicules médicalisés	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m au droit du n° 8 (place PMR et zone de desserte comprises)	A partir du mardi 13 juin 2017, 8h, jusqu'au mercredi 14 juin 2017, 21h
7181	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au jeudi 17 août 2017
7182	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Antoine	entre la rue Baraban et la rue de la Convention	Les lundi 19 juin 2017 et mardi 20 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Baraban	Les lundi 19 juin 2017 et mardi 20 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7183	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Emile Duport	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 10	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 10	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7184	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démolition d'un bâtiment et la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Berliet	trottoir Sud, entre la rue Saint Maurice et le n° 100	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des piétons sera interdite sauf accès riverains		trottoir Sud, entre la rue Saint Maurice et la rue de la Rosière	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint Maurice et le n° 100	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du couloir Bus à contresens pour les véhicules autorisés		sens Ouest/Est, entre le n° 100 et la rue Saint Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Saint Maurice et le n° 100	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Saint Maurice et le n° 100	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
7185	Entreprise Millot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Père François Varillon	sur 20 m, sur les emplacements de stationnement le long du massif d'espace vert	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
7186	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Anges	au droit du n° 17 à 32	Le mardi 6 juin 2017, de 7h à 18h
			la circulation sera interrompue ponctuellement lors des phases de chargement et déchargement d'un camion		entre la rue des Chevaucheurs et la rue Benoist Mary	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Chevaucheurs et le n° 32	
7187	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Antoine	trottoir pair, entre le n° 48 bis et le n° 50 bis	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Baraban et les limites de la commune de Villeurbanne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7187	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Antoine	côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Baraban	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 50 bis et la rue Baraban	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Baraban	
7188	Les entreprises Eiffage Energie Thermie et Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le SYTRAL C3	la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchements de n° impairs (Nord)	Cours Lafayette	sens Est / Ouest, entre la rue Ney et le n° 149, un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le n° 140 et la rue Ney	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
7188				Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Masséna	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 17h
					sens Ouest / Est, entre le n° 140 et la rue Ney	
7189	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	entre le quai Perrache et la rue Smith	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7190	Entreprise Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de dallage en urgence	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	trottoir pair, au droit de la rue Mulet	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mulet	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la République	pour accéder à la rue Mulet, dans sa partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	
7191	Entreprise Rhône Alpes Acier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marietton	trottoir Sud, entre la rue du Souvenir et la rue Saint Simon	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7191	Entreprise Rhône Alpes Acier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Souvenir	entre le n° 52 et la rue Marietton	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marietton	sens Ouest/Est, entre la rue du Souvenir et la rue Saint Simon	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Souvenir	de 07H00 à 17H00 entre le n° 52 et la rue Marietton	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
				Rue Marietton	sens Ouest/Est, de 09H00 à 17H00 entre la rue du Souvenir et la rue Saint Simon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Souvenir	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 52 et la rue Marietton	
7192	Entreprise Dem' Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 15 m, au droit des n° 55 à 57	Le jeudi 8 juin 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Appian	sur 15 m, au droit du n° 1	
7193	Entreprise Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du portail d'accès du Palais de Justice Saint Jean	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bombarde	sur 10 m au droit du portail d'accès au Palais de Justice Saint Jean	Les mardi 13 juin 2017 et jeudi 22 juin 2017, de 8h45 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la quai Romain Rolland et la rue Tramassac, de part et d'autre de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la quai Romain Rolland et la rue Saint Jean	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Mandelot	sur 10 m au Sud de la rue de la Bombarde	Les mardi 13 juin 2017 et jeudi 22 juin 2017, de 7h à 19h
7194	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Jean de Dieu	entre la rue Jean Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite, hors samedi 03/06/2017, dimanche 04/06/2017 et lundi 05/06/2017		sens Nord/Sud, entre la rue Professeur Jean Bernard et la rue Jean Grolier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Jean Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7195	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Péhu	côté pair, sur 30 m au droit du n°8	Le jeudi 15 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n°8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°8	
7196	Entreprise MLtm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	Rue du 24 Mars 1852	au droit de l'entrée de la gare SNCF	A partir du jeudi 1 juin 2017, 21h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Saint Cyr et la place de Paris	
7197	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	entre la rue Boileau et le n° 29	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au samedi 3 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Boileau et le n° 29	
7198	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Louis Loucheur	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sergent Michel Berthet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Sergent Michel Berthet	au droit de la rue Louis Loucheur	
				Rue Professeur Guérin	sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry	
				Rue Pierre Audry	sur 30 m au Sud de la rue Professeur Guérin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Guérin	sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Sergent Michel Berthet	au droit de la rue Louis Loucheur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Louis Loucheur	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sergent Michel Berthet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Professeur Guérin	sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sergent Michel Berthet	au droit de la rue Louis Loucheur	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Louis Loucheur		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Audry	sur 30 m au Sud de la rue Professeur Guérin	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017			
7199	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Auguste Comte	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente	Les vendredi 16 juin 2017 et samedi 17 juin 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue des Remparts d'Ainay	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7200	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Antoine de Saint Exupéry / montée de l'Observance		A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h
			le carrefour suivant fonctionnera par alternat par feux de chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Antoine de Saint Exupéry		
7201	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Mobiles	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	Le mardi 30 mai 2017, de 8h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur l'avenue Lacassagne	
7202	Entreprise Vaganay André Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Université	dans le couloir Bus, situé entre la rue Béchevelin et la rue de Marseille	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la nacelle de l'entreprise Vaganay sera autorisée à circuler sur le trottoir	Rue de Marseille	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue de l'Université	
				Rue de l'Université	trottoir Nord, entre la rue Béchevelin et la rue de Marseille	
			un cheminement piétons de 1,40 m sera maintenu	Rue de Marseille	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue de l'Université	
				Rue de l'Université	trottoir Nord, entre la rue Béchevelin et la rue de Marseille	
7203	Le Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 23	Le vendredi 9 juin 2017, de 7h à 19h
7204	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gilbert Dru	trottoir Est, entre le n° 4 et n° 6 et la Grande Rue de la Guillotière	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 4 et n° 6 et la Grande Rue de la Guillotière	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre le n° 4 et n° 6 et la Grande Rue de la Guillotière	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
7205	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien	sur 20 m, en face du n° 20	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 20	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7206	Entreprise Siffert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de conduite de gaz dans un immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 6 m, au droit du n° 24	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7207	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres de la Tour INCITY	la circulation des piétons sera interdite lors des opérations de nettoyage de vitres, une trentaine de jours par an	Rue Garibaldi	sur une zone balisée par le demandeur située à l'aplomb de la nacelle sur la façade Est de la Tour Incity	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au mardi 27 juin 2017
				Cours Lafayette	sur une zone balisée par le demandeur située à l'aplomb de la nacelle sur la façade Nord de la Tour Incity	
7208	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Childebert	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		voie Ouest, sens Nord/Sud sur 50 m au Sud de la rue Childebert	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Childebert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7209	Association La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé dans le cadre de la fête Dieu	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Place des Minimes	ordre d'avancement (2)	Le dimanche 18 juin 2017, de 12h à 12h45
				Rue des Farges	(départ n° 41) ordre d'avancement (1)	
7210	Entreprise Idéactif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Monster Truck (site de recrutement)	des installations seront autorisées	Place Carnot	(montage dès 7 h)	Les jeudi 22 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, de 9h à 19h
7211	L'association des Familles du quartier Saint-Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de fin d'année	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Benoit	au droit de la sortie du clos Saint Benoit	Le vendredi 23 juin 2017, de 9h à 22h
7212	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Avenue Thiers	entre le cours Lafayette et la rue des Emeraudes	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Lafayette et la rue des Emeraudes	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7213	Le Comité des fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Monplaisir fête vos jeux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Paul Sisley	entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas	Le samedi 24 juin 2017, de 6h à 20h
				Rue du Premier Film		
			Rue Docteur Armand Gelibert			
			Rue Professeur Paul Sisley			
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Monplaisir fête vos jeux	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	Rue Docteur Armand Gelibert		Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 17h
				Rue du Premier Film	sur le parking attenant au hangar	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté Sud, sur 50 m à l'Ouest de la place Ambroise Courtois	A partir du vendredi 23 juin 2017, 19h, jusqu'au samedi 24 juin 2017, 23h
				Rue Docteur Armand Gelibert	des deux côtés	
Rue du Premier Film						
Rue Professeur Paul Sisley	des deux côtés, entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas					
7214	La Ville de Lyon et l'association Offisa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Cerisaie en Sports	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	au droit du n° 25 sur 4 emplacements	Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 20h
7215	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	sur 10 m, au droit des chambres FranceTélécom, situées au n° 4	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
				Rue du Chariot d'Or	sur 10 m, au droit des chambres FranceTélécom, situées au n° 26 et 28	
7216	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	entre la rue de la Platière et la rue Longue	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017
7217	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste Say	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Imbert Colomès	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 13	
7218	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de La Croix Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7219	Association L'école d'éducation musicale Ryméa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation musicale	des animations musicales seront autorisées la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bugeaud	entre la rue Dugesclin et la rue de Créqui	Le samedi 24 juin 2017, de 14h à 20h
7220	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 56	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7221	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 12	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
7222	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 10 m au droit du n° 86	Le mercredi 7 juin 2017, de 7h30 à 17h30
7223	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint Cyr	sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et le chemin Ferrrand	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
7224	Monsieur Dutruc Lionel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 90	Le lundi 12 juin 2017, de 7h à 20h
7225	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable sens Sud/Nord la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Cuirassiers	entre la rue Dessaix et la rue du Docteur Bouchut	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
7226	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 48 trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 48 des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 48	Le mardi 6 juin 2017, de 7h30 à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7227	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Renan	trottoir Nord, entre la place du Prado et la rue d'Anvers	Les lundi 12 juin 2017 et lundi 19 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place du Prado et la rue d'Anvers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la place du Prado et la rue d'Anvers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7228	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 16h
7229	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une antenne relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	Quai Pierre Scize	trottoir Ouest, entre le n° 13 et n° 15	Le lundi 12 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre-allée Ouest située entre le n° 13 et n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 13 et n° 15 de la chaussée principale	
					entre le n° 13 et n° 15 de la contre-allée Ouest	
7230	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Joseph Nicolas	trottoir Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 44 bis	Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 44 bis	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 44 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglemmentation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7231	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sully	partie comprise entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest/Est		partie comprise entre la rue Ney et le boulevard des Belges	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur le boulevard des Belges	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
7232	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Bourgogne		A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 23h à 5h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue du Vingt Cinquième Rts		
7232	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bourgogne	de 23h à 5h	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 23h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue du Vingt Cinquième Rts		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bourgogne	des deux côtés de la chaussée	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7233	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Port du Temple	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est du quai des Célestins	Le vendredi 23 juin 2017, de 7h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	
			la circulation des véhicules sera interdite			
7234	Monsieur Dutruc Lionel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Humilité	côté pair, sur 20 m en face du n° 7	Le lundi 12 juin 2017, de 7h à 20h
7235	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7236	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un avenant à l'arrêté 2017 C 6998 et pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la rue Saint Polycarpe et la rue du Griffon	Le jeudi 1 juin 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Coustou	durant la phase de fermeture de la rue Romarin	
7237	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'échaffaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue Thomassin et la rue Ferrandière	Le vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7238	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sala	sur 10 m en face du n° 23	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m au droit du n° 23	
				Rue Sala	côté pair, sur 10 m en face du n° 23	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7239	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7240	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Béchevelin	sur 25 m au droit du n° 8	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7241	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 172	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 172	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7242	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'inspection du pont de l'Université à l'aide d'une nacelle négative	la circulation des piétons sera interdite	Pont de l'Université	trottoir Sud	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 9h à 12h30
					trottoir Nord	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 12h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Sud	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 9h à 12h30
					voie Nord	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 12h30 à 16h
7243	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	au droit du n° 8, la circulation générale s'effectuera temporairement sur la voie réservée aux bus	A partir du mardi 13 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 8	A partir du mardi 13 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
7244	Entreprise Perez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grôlée	trottoir pair, entre le n° 10 et la rue Thomassin	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Jussieu et la rue Thomassin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 10 et la rue Thomassin	

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Montier	Nathalie	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2017	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Berthod	Damien	Adjoint Technique	Contractuel	01/05/2017	Espaces Verts	Recrutement complément temps partiel
Syed Shuja	Naïla	Adjoint Administratif	Contractuel	16/01/2017	Education	Recrutement remplaçant
François Dit Christophe	Clarisse	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuel	30/03/2017	Education	Recrutement remplaçant
Reymond	Mathilde	Assistant socio éducatif	contractuel	01/03/2017	Education	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dutreve	Christophe	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	non titulaire	01/03/2017	Espaces Verts	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonod	Laurine	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Leprince	Thiphaine	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lor-Saw	Honorine	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Olivier	Maëlle	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Patou	Candice	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Pèrez	Maeva	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Quedou-Jora	Stéphanie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sadot	Mélanie	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Seiler	Léa	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	01/05/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2017	Mairie 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2017	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Hutet	Camille	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2017	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Prot	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	03/03/2017	Mairie 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Lefevre	Simon	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2017	Direction de la Construction	Recrutement remplaçant
Prot	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	01/02/2017	Mairie 7ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Gaubert	Nathalie	Adjoint technique principal	Titulaire	01/04/2017	Direction de la Construction	Intégration directe
Tchaptchet Kwinke	Doralice	Auxiliaire puéricultrice 2ème classe	Titulaire	01/04/2017	Emploi et Compétences	Recrutement par voie de détachement
Rousseau	Isabelle	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	01/04/2017	Finances	Recrutement par voie de détachement
Tribhou	Pierre	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	Titulaire	10/06/2017	Bibliothèque	Recrutement mutation externe
Chapuis	Ludivine	ATSEM Principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2016	Education	Arrêté rectificatif

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon se réunira le mardi 4 juillet 2017 à 10h30 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon